Études, travail et stages au Canada

IMPORTANT
Les voyageurs étrangers dispensés de visa qui prennent un vol à destination du Canada doivent obtenir une Autorisation de voyage électronique (AVE). Les demandeurs de permis d'études ou de permis de travail obtiennent automatiquement une AVE.
Pour plus d'information : www.canada.ca/AVE

ÉTUDIER

Tout étudiant étranger admis à un **programme d'études ou d'échange de 6 mois ou plus** doit faire une demande de **permis d'études** auprès d'Immigration, Réfugiés et Citoyenneté Canada (IRCC).

Les étapes à suivre pour obtenir le permis d'études

1. Obtenir une lettre d'admission d'un établissement d'enseignement désigné : http://www.cic.gc.ca/francais/etudier/etudier-etablissements-liste.asp. *La lettre d'admission seule n'autorise pas à étudier au Canada.*
2. Si l'établissement d'enseignement est dans la province du Québec, demander le Certificat d'acceptation du Québec (CAQ) : www.immigration-quebec.gouv.qc.ca. *Le CAQ n'autorise pas à étudier au Canada.*
3. Faire la demande de permis d'études auprès d'IRCC. *Un **passeport valide** est requis pour tout séjour au Canada. La validité du permis d'études ou permis de travail ne peut pas dépasser celle du passeport.*
4. Une fois la demande approuvée, l'étudiant recevra par courrier électronique une lettre d'introduction à imprimer et à présenter au point d'entrée pour obtenir le permis d'études.
   Il est impératif d'avoir obtenu l'approbation de la demande de permis d'études avant de se déplacer au Canada. Les personnes qui arrivent au Canada sans la lettre d'introduction autorisant le permis d'études risquent d'être refoulées à la frontière et interdites de territoire.

Demander votre permis d'études. Rien de plus simple !

- **En ligne, sur le site** d'Immigration, Réfugiés et Citoyenneté Canada (IRCC) : http://www.cic.gc.ca/francais/ma_demande/demande_en_ligne.asp
  ou
- **auprès du Centre de réception des demandes de visa du Canada (CRDV), en personne ou par courrier :** www.cic.gc.ca/CRDV

TRAVAILLER PENDANT SES ÉTUDES AU CANADA

Avec un permis d'études, il est possible d'acquérir de l'expérience professionnelle et gagner de l'argent sans permis de travail.

Condition : l'étudiant titulaire d'un permis d'études doit être inscrit à temps plein dans un programme post-secondaire ou dans une formation professionnelle.
Durée : jusqu'à 20 heures par semaine hors campus pendant la session régulière et à temps plein pendant les congés prévus au calendrier scolaire
À noter : l'étudiant ne pourra pas travailler s'il suit un programme de français ou d'anglais langue seconde, des cours préparatoires ou d'intérêt général ou s'il étudie dans le cadre d'un programme d'échange.

EN SAVOIR PLUS : http://www.cic.gc.ca/francais/etudier/travailler.asp

FAIRE UN STAGE

Si un stage est requis dans le cadre des études au Canada, un permis de travail doit être obtenu avant d'arriver au Canada et peut être obtenu en même temps que le permis d'études, sans frais supplémentaires. Le stage ne doit pas représenter plus de 50 % du programme d'études.

Information : http://www.cic.gc.ca/francais/etudier/travailler-coop.asp

Les étudiants qui souhaitent effectuer un stage au Canada faisant partie de leur cursus français doit présenter une **demande de permis de travail** avant d'arriver au Canada. Un stage rémunéré ou non au Canada est considéré comme du travail. Si l'étudiant travaille au Canada sans permis de travail, il risque d'être exclu et interdit de territoire.

En général **l'employeur au Canada** doit contacter Service Canada pour demander une **étude d'impact sur le marché du travail** (EIMT), c'est-à-dire l'autorisation de recruter un employé qui n'est pas citoyen ou résident permanent du Canada. CEPENDANT, l'étudiant peut soumettre une demande de permis de travail **sans que l'employeur au Canada n'ait à obtenir une EIMT** :

- s'il est admissible à participer à l'initiative Expérience internationale Canada (EIC) : www.canada.ca/eic **ou**
- s'il existe une **entente** sur **l'échange réciproque** de stagiaires entre l'établissement d'enseignement où il est inscrit et un établissement canadien. L'étudiant doit joindre à sa demande de permis de travail une copie de l'entente aux autres documents requis ainsi qu'une liste nominative des stagiaires canadiens.

Demander un permis de travail pour votre stage (cursus français)

A. Permis de travail – emploi réciproque (exemption d'EIMT « C20 »)

Votre école doit avoir signé une entente de réciprocité d'échange de stagiaires avec l'établissement canadien. En plus des documents requis, l'étudiant doit joindre à sa demande de permis de travail une copie de l'entente ainsi qu'une liste nominative des stagiaires canadiens accueillis par votre établissement.
http://www.cic.gc.ca/francais/ressources/outils/temp/travail/avis/reciproque.asp

B. Permis de travail – Expérience international Canada (exemption d'EIMT « C21 »)

Il existe des accords bilatéraux signés entre le Canada et une trentaine de pays. Pour participer l'étudiant doit avoir un passeport émis par l'un des pays signataires.
http://www.cic.gc.ca/francais/ressources/outils/temp/travail/avis/experience/bilat.asp

Les catégories de participation pour la France
http://www.cic.gc.ca/francais/travailler/eic/admissibilite.asp

Âge : 18 à 35 ans		
Stage coop international **Exigences** : ✓ Offre de stage en lien avec ses études **Type de permis** : ✓ Permis de travail lié à un employeur déterminé **Durée** : **12 mois maximum**	**Jeunes professionnels et VIE** **Exigences** : ✓ Offre d'emploi qualifié dans son domaine de compétences. **Type de permis** : ✓ Permis de travail lié à un employeur déterminé **Durée** : **24 mois maximum**	**Vacances-travail** (PVT) **Exigences :** ✓ Aucune offre d'emploi requise **Type de permis** : ✓ Permis de travail ouvert pour tout type d'emploi partout au Canada. **Durée** : **24 mois maximum**

Le nombre de permis de travail EIC disponible est limité. Une à deux participations est possible dépendant de l'accord de mobilité des jeunes avec ce pays.
Information : http://www.cic.gc.ca/francais/travailler/eic/admissibilite.asp.

Demander un permis de travail EIC

Les 2 étapes doivent être uniquement effectuées **en ligne.**

ÉTAPE 1 : Devenir un candidat

A/ Déterminer leur admissibilité http://www.cic.gc.ca/francais/travailler/eic/admissibilite.asp

B/ Créer gratuitement un profil via : http://www.cic.gc.ca/ctc-vac/veniraucanada.asp . Les étudiants peuvent soumettre votre profil pour une ou plusieurs catégories. **IMPORTANT** : à la première question « Que souhaiteriez-vous faire au Canada » répondez « EIC - Voyager et travailler ».

ÉTAPE 2 : Présenter une demande de permis de travail

Les candidats inscrits dans les bassins EIC seront invités régulièrement à présenter une demande de permis de travail (tant qu'il y a des places disponibles). Une fois qu'il a accepté l'invitation, il devra compléter les formulaires en ligne, télécharger les documents demandés et payer **les frais de participation de 126 $CAD** par carte bancaire. Veuillez noter que l'employeur au Canada doit soumettre son offre de stage et payer les **frais de conformité de l'employeur (230 $CAD)** en utilisant le portail des employeurs :
http://www.cic.gc.ca/francais/services-e/portail-employeur.asp L'employeur doit transmettre le **numéro de l'offre d'emploi/stage** à l'étudiant.

DOCUMENTS À FOURNIR

- Un **curriculum vitae** ;
- Une photographie d'identité numérisée ;
- Une **copie claire et lisible du passeport** valide pour toute la durée du séjour au Canada ; **IMPORTANT** : la durée de validité du permis de travail ne dépassera pas celle du passeport.
- Un certificat de police (extrait de casier judiciaire) si l'étudiant a résidé six mois ou plus en dehors de la France depuis son 18e anniversaire ;
- Un examen médical est nécessaire si l'étudiant prévoit travailler avec des enfants ou dans un milieu médical ou s'il a récemment habité ou voyagé dans certains pays ou territoires pendant six mois ou plus. Vous devez consulter un médecin approuvé par IRCC (appelé « médecin désigné »). http://www.cic.gc.ca/francais/information/medicaux/index.asp

DOCUMENTS SUPPLÉMENTAIRES POUR STAGE COOP INTERNATIONAL

- Une offre de stage détaillée (titre, tâches, dates, lieu), signée et sur en-tête de l'entreprise/organisme canadien.
- Une preuve d'inscription dans un établissement d'enseignement en cours de validité.

Lorsque l'étape 2 est complétée et que la demande est acceptée par IRCC, les participants de la catégorie Vacances-travail doivent payer en ligne **des frais de 100 $CAD** comme détenteur de permis de travail ouvert. Si la demande est approuvée, il recevra **une lettre d'introduction au point d'entrée. Il** devra présenter cette lettre à l'arrivée au Canada afin d'obtenir le permis de travail.

PLUS D'INFORMATION

- Renseignements généraux sur **Expérience internationale Canada** (EIC) : www.canada.ca/iec-eic
- **Questions concernant une demande EIC en cours de traitement :** les étudiants doivent impérativement utiliser ce formulaire : https://secure.cic.gc.ca/enquiries-renseignements/canada-case-cas-fra.aspx. Dans le menu « Type de demande présentée », sélectionnez « Expérience internationale Canada ». S'il s'agit d'un problème technique, sélectionnez plutôt 'Difficultés techniques'.
- **Webconférences, salons et sessions d'information**: http://www.international.gc.ca/canada-europa/france/visas/session_horaire-fr.asp
- **Courriel** : paris-im.visiteur@international.gc.ca
- Le calendrier des **sessions d'information** sur les études au Canada est disponible ici : http://www.international.gc.ca/canada-europa/france/study-etudie/study_session_schedule_horaire_session_etude-fr.asp
- Informations sur les **permis de travail** pour les **étudiants** et leur **conjoint**, visiter le site d'IRCC : http://www.cic.gc.ca/francais/etudier/travailler.asp
- Informations sur les demandes de **prolongation de permis d'études, visiter** le site d'IRCC : http://www.cic.gc.ca/francais/etudier/etudier-prolonger.asp
- Informations spécifiques aux **étudiants en soins de** santé : http://www.cic.gc.ca/francais/ressources/outils/temp/travail/permis/sante.asp
- Stratégie des Compétences Mondiales du Canada (chercheurs et travailleurs hautement qualifiés): http://www.cic.gc.ca/francais/travailler/employeurs/smcm.asp